

REPUBLICQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



**SEMINAIRE D'ORIENTATION  
BUDGETAIRE,**

**EDITION 2017 - 2018**

**THEME :**

**TRAVAUX EN ATELIER SUR LES STRATEGIES DES  
SECTEURS PRIORITAIRES**

**SOUS-GROUPE : ENERGIE**

Kinshasa, juillet 2017

## **I. METHODOLOGIE**

La sous-commission Energie a convenu de visiter tous les documents mis à sa disposition. Il s'agit du guide des travaux en atelier du Séminaire d'orientation budgétaire et du Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT).

De l'analyse de ces documents, la commission a retenu qui lui concerne pour les travaux sous examen, il s'agit des points ci-après :

### **1. En Recettes**

#### **1.1. Recettes internes**

1. Réalisations des recettes par grande catégorie, par administration financière et services d'assiette pour les recettes non fiscales pour trois exercices clos et réalisations probables à fin décembre 2017 ;
2. Perspectives de mobilisation des recettes en 2018-2020 par administration financière et services d'assiette pour les recettes non fiscales ainsi que les arrêtés interministériels fixant les taux ;
3. Les statistiques des bases imposables et leurs régimes fiscaux au cours de trois dernières années ;
4. Mesures fiscales partiellement et totalement exécutées de 2012 à 2017 ;
5. Les nouvelles mesures fiscales envisagées de 2018 à 2020 et les coûts de leurs mises en œuvre ;
6. Identifier les recettes non fiscales issues des actes générateurs non ponctuels, mobilisés dans les trois derniers exercices clos et la projection pour les années 2018-2020 ;
7. Etat d'exécution des recettes des comptes spéciaux et des budgets annexes par ministère ou institution de 2015-2016 et leurs projections de 2018-2020 ;
8. Projection des statistiques de la production minière et pétrolière pour les années 2018-2020 et celles attendues à fin décembre 2017 pour les deux secteurs;
9. Réalisations des recettes des pétroliers producteurs pour les trois exercices clos et leurs projections de 2018-2020 ;
10. Réalisations des recettes minières par administration financière et par province pour les trois exercices clos ;

11. Réalisations des recettes par province, par administration financière et par grande catégorie des recettes afin de déterminer la capacité contributive de chacune des 26 provinces ;
12. Reste à recouvrer par administration financière et par grande nature économique des exercices de 2014 à 2016.
13. Contraintes et leviers.

## 1.2. Recettes extérieures :

1. Réalisation par programme, projet, agences d'exécution, provinces et bailleurs pour les trois exercices clos ;
2. Engagements annuels ou pluriannuels des partenaires dont les conventions ou accords sont déjà entrés en vigueur à partir de 2017, l'échéancier de décaissement et le report des années antérieures ;
3. La nature de la recette extérieure (don budgétaire, emprunt budgétaire, don projet, emprunt projet) et le libellé du projet par ministère auquel est rattaché le financement ainsi que le taux de réalisation ou de couverture des projets;
4. Contraintes et leviers.

## **2. En Dépenses**

1. Objectifs et indicateurs retenus pour chacune des politiques publiques du ministère ou institutions et les coûts y associés pour trois exercices clos et leurs projections de 2018-2020 ;
2. Etat d'exécution des crédits budgétaires pour les 11 secteurs prioritaires par titre et rubriques budgétaires de 2015-2016 et l'exécution probable à fin décembre 2017 ;
3. Nouvelles politiques publiques par programmes associées des objectifs, indicateurs et les coûts à intégrer dans le CBMT 2018 - 2020 ;
4. Indiquer les autorisations d'engagements (coût total) des projets d'investissements, des dépenses déjà engagées et les restes à payer (crédit de paiement) y relatif ;
5. Etat d'exécution des comptes spéciaux et des budgets annexes par ministère ou institution de 2015-2016 ;

6. Effectifs par grade et par ministère payés et leur impact de 2016-2017 et la projection des autorisations d'emplois envisagées de 2018-2020 ;
7. Effectifs, masses salariales du pouvoir central et par province payés de 2016-2017;
8. Stock de non payés par grade, par ministère et par province et son impact financier ;
9. Répartition des crédits des rémunérations entre Pouvoir central et Provinces puis entre Provinces et ETD ;
10. Tableau de l'enveloppe des non payés, spécialement des secteurs à compétence exclusive des provinces (Santé, Enseignement Primaire et Secondaire, Enseignement Technique et Professionnel, Agriculture, Développement rural et autres), à travers un chronogramme détaillé de leur prise en charge par le budget de l'Etat ;
11. Projections des actions nouvelles de la politique salariale de 2018-2020 ;
12. Répertoire des actions déjà exécutées par ces services et actualiser les besoins de financement;
13. Stock de la dette, créance par club ou bailleur, échéancier du décaissement du principal et des intérêts ;
14. Encours et nouveaux emprunts intervenus à ce jour afin de mieux les refléter dans le CBMT 2018 – 2020 ;
15. Etat récapitulatif des dossiers certifiés et en cours de certification ;
16. Stock de la dette intérieure ( commerciale et sociale) en termes de certification, de modalités de paiement, d'arriérés sur travaux, fournitures, dépenses de personnel, indemnisation et condamnation judiciaire pour mieux percevoir le niveau atteint et, in fine, mieux programmer et budgétiser la dette intérieure ;
17. Contraintes et leviers.

## **II. RAPPORT DES TRAVAUX**

### **A. INTRODUCTION**

Dans le cadre du séminaire d'orientation budgétaire 2018, la sous-commission Energie, chargée des travaux en atelier sur la stratégie du secteur de

l'Énergie, a eu à examiner sa situation en rapport avec les termes du guide des travaux sus indiqués pour la période allant de 2018 à 2020.

La commission était composée de la manière suivante (voir liste en annexe)

## B. SITUATION DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE

### I. Du point de vue des dépenses

La politique du gouvernement dans le secteur de l'énergie vise d'une part à améliorer l'accès en électricité en faveur des groupes sociaux, avec un accent sur l'électrification rurale et d'autre part, à améliorer l'accès des populations urbaines et rurales à l'eau potable.

S'agissant du sous secteur d'électricité, cette politique déclinée en quatre axes stratégiques détermine les cibles prévisionnelles de taux de desserte en électricité qui doit passer de 15% en 2016 (cfr enquête INS) à 20% en 2017 pour atteindre 22% en 2018 et 23% en 2019.

Pour le sous secteur de l'eau potable le taux de desserte va évoluer de la manière suivante :

Année	2017	2018	2019	2020
Prévision en %	61	64	66	Xxx

La réalisation de ces objectifs nécessite un financement global de l'ordre de xxx repartit selon les axes stratégiques définis dans le tableau ci-dessous :

N°	Axe	2017	2018	2019	2020
1	Reforme structurelle	18 721 297 180	8 101 700 000	4 050 850 000	xxx
2	Reforme institutionnelle	18 695 127 991	8 205 110 319	4 102 555 170	xxx

3	Réhabilitation des infrastructures, construction des nouvelles infrastructures en milieu urbain et développement du programme village moderne	457 674 271 194	161 461 501 476	80 730 750 738	xxx
4	Protection de l'environnement et lutte contre le changement climatique prenant en compte les 28 mesures urgentes, notamment celles en rapport avec le secteur de l'énergie.	687 210 106 271	452 901 666	3 000 000 000	xxx
	Montant total	1 182 300 802 636	630 669 978 481	91 884 155 908	

L'état d'exécution des crédits budgétaires pour le secteur par titre et rubriques budgétaires de 2015-2016 et l'exécution probable à fin décembre 2017 ;

Rubrique \ Année	2015 à fin juin	2016	2017 à fin juin
Contrepartie de projet	2 409 340 819	6 349 352 548	
Fonctionnement du ministère	641 506 627	1 191 159 797	1 555 519 223
Intervention économique, sociale, culturelle et scientifique	83 435 648	2 943 419 027	315 000 000
Investissement sur ressources extérieures	30 742 281 392	136 955 792 195	
Investissement sur ressources propres	9 902 877 913	13 931 928 096	120 000 000
Investissement sur transfert aux provinces et ETD		1 080 243 967	
Rémunération	1 432 135 743	3 358 701 682	1 553 484 558
Subvention ex BPO	247 473 096	16 401 039 082	207 894 196
<b>9Montant total</b>	<b>45 459 051 238</b>	<b>182 211 636 394</b>	<b>3 751 897 977</b>

Concernant les nouvelles politiques publiques par programmes associées des objectifs et indicateurs à intégrer dans le CBMT 2018 - 2020, le Ministère de l'Énergie a retenu la même stratégie relative à la politique sectorielle en quatre axes tels que déclinés dans le tableau ci-dessous :

N°	Axe	objectif	Indicateur
1	Reforme structurelle	Adapter les structures du ministère aux exigences de la réforme du ministère	Nombre des structures conformes aux exigences de la réforme
2	Reforme institutionnelle	Mettre en cohérence toutes les institutions du secteur vis-à-vis des objectifs de la réforme	Niveau d'harmonisation des institutions impliquées
3	Réhabilitation des infrastructures, construction des nouvelles infrastructures en milieu urbain et développement du programme village moderne	Procéder à la réhabilitation et construction des infrastructures	Nombre de centre réhabilité et/ou construit dans les normes
4	Protection de l'environnement et lutte contre le changement climatique prenant en compte les 28 mesures urgentes, notamment celles en rapport avec le secteur de l'énergie.	Contribuer à la lutte contre le changement climatique	Nombre d'unités d'exploitation des énergies renouvelables exceptionnelles

Les autorisations d'engagements (coût total) des projets d'investissements, des dépenses déjà engagées et les restes à payer (crédit de paiement) y relatif,

Investissement sur ressources propres			
	Rubrique	Montant	Taux d'exécution
2015	Crédit voté	18 545 724 000	
	Paiement - crédit exécuté	9 902 872 913	
	Reste à payer	8 642 851 087	53,40
2016	Crédit voté	15 626 434 500	
	Paiement - crédit exécuté	13 931 928 096	
	Reste à payer	1 694 506 404	89,16
2017	Crédit voté	15 626 434 500	
	Paiement - crédit exécuté	120 000 000	
	Reste à payer	15 506 434 500	0,77

En 2017, les effectifs par grade du ministère et leur impact se présente de la manière suivante.

<b>Total 2017 (Existant + besoin)</b>					
Grade	Effectif	Masse salariale	Effectif prime SG	Masse salariale prime SG	Total (salaire+prime)
Secrétaire général	1	1 207 848,00	1	4 239 999,96	5 447 847,96
Directeur	14	16 489 872,00	14	47 024 000,16	63 513 872,16
Chef de division	80	91 236 480,00	65	213 200 153,40	304 436 633,40
Chef de bureau	220	244 210 560,00	146	432 160 005,84	676 370 565,84
ATA 1 <sup>er</sup>	610	642 000 600,00	136	293 760 000,00	935 760 600,00
ATA 2	516	530 623 440,00	154	142 496 002,92	673 119 442,92
AGA 1	400	406 633 920,00	117	211 536 004,68	618 169 924,68
AGA 2	304	304 853 532,00	54	87 264 002,16	392 117 534,16
Agent auxiliaire 1	63	62 536 320,00	0	0,00	62 536 320,00
Agent auxiliaire 2	10	9 878 400,00	0	0,00	9 878 400,00
Huissier	7	6 846 000,00	4	5 568 000,00	12 414 000,00
<b>Total</b>	<b>2 225</b>	<b>2 316 516 972,00</b>	<b>691</b>	<b>1 437 248 169,12</b>	<b>3 753 765 141,12</b>

La détermination des autorisations d'emploi rémunéré envisagé de 2018 - 2020 est consécutif à l'approbation du nouveau cadre et structures organiques.

Parmi les actions nouvelles, le secteur envisage procéder au recrutement des nouvelles unités suivant le nouveau cadre organique attendu.

### **Contraintes**

- (1) L'environnement politique délétère
- (2) Conflit de compétence,
- (3) Lenteur dans la production des mesures d'application des différentes lois sur la réforme du secteur, notamment la loi sur l'électricité et la loi sur l'eau.

### **Levier**

- (1) Sensibiliser et impliquer les parties prenantes sur le bien fondé de la réforme dans le secteur.

## **II. Du point de vue des recettes**

### **a. Recettes interne**

1. Nous relevons que sur le treize (13) actes générateurs de recettes dans le secteur de l'énergie, trois ne sont pas activés, il s'agit de (i) la taxe sur l'autorisation d'installation des unités de bio-gaz, (ii) taxe sur l'autorisation

d'implantation des unités éoliennes, (iii) taxe sur l'autorisation de construction des fours de charbon de bois du type amélioré.

Les réalisations des 3 exercices clos sont consignées dans le tableau ci-après

Année	Objectifs assignés	réalisations
2014	49 455 000	222 348 152
2015	161 933 546	137 692 668
2016	1 922 196 068.35	2 033 753 330.15
2017 en fin mai		139 237 621

2. En rapport avec les perspectives de mobilisation des recettes en 2018-2020 ainsi que les arrêtés interministériels fixant les taux, Le ministre s'est engagé à transmettre à DPSB la nature de chaque acte générateur ainsi que l'arrêté interministériel attendu
3. Les nouvelles mesures envisagées de 2018 à 2020 se présente des manières suivantes :
  - (1) Formaliser les missions mixtes avec la DGRAD
  - (2) Intégrer toutes les provinces dans le processus de la chaine de recettes (constatation, liquidation, recouvrement et d'ordonnancement).
  - (3) Renforcer les mesures d'accompagnement de services provinciaux en mettant à leur disposition les textes réglementaires sur les recettes du secteur et responsabiliser les chefs de divisions provinciaux dans l'atteinte des résultats.
  - (4) Mettre en place un mécanisme de communication et d'échange des données avec les services d'assiettes par une gestion régulière et transparente du fichier des assujettis en impliquant la société civile du secteur.
  - (5) Organiser les missions internes à travers le territoire national auprès des services, ainsi que les assujettis répertoriés et ceux non encore répertoriés
  - (6) Renforcer les capacités de services d'assiettes par des acquisitions, formations et motivations.

4. A ce jour, seules les données de neuf provinces visitées sont disponibles. Pour les autres, la sous commission recommande la collecte des données y afférentes en vue de mieux percevoir leurs capacités contributives.
5. Contraintes
  - (1) La non activation de certains actes générateurs de recettes ;
  - (2) Absence du mécanisme de communication et d'échange des données ;
  - (3) La non tenue des missions mixtes avec la DGRAD ;

### **C. RECOMMANDATIONS**

1. Ajouter à la politique sectorielle : le développement des programmes spécifiques aux énergies renouvelables en vue de l'intensification de la desserte en énergie électrique surtout en milieux ruraux.
2. Alignement des partenaires de développement sur la politique et les priorités du secteur.
3. **Signature de** l'Arrêté interministériel modifiant l'Arrêt interministériel n°01/CAB/MIN-RHE/2013 et n°CAB/MIN/FINANCES/2013/ 1018 du 14 février 2014 portant fixation des taux, des droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du Ministère des ressources hydrauliques et électricité sous à la signature du Ministre de finances.
4. La Sous-commission recommande au ministère en charge de l'énergie, d'évaluer le coût de toutes les mesures fiscales envisagées pour 2018 - 2020.
5. Inscrire des crédits d'investissement conséquents sur le fonds propre pour la construction et l'essaimage des micro-barrages électriques et l'implantation des parcs solaires et les autres sources d'énergie renouvelable à travers le pays pour accroître le taux de desserte en électricité.
6. Accélérer les études complémentaires de faisabilité sur le projet Inga 3, particulièrement les études d'impacts environnementaux et sociaux, notamment pour se faire une idée sur les conséquences du projets sur l'environnement et sur la populations de Inga et des environs.

7. Réorienter le fonds de l'état destiné au renforcement de capacités d'Inga 1 et 2 à l'électrification de la ville de Mbandaka, étant donné que Inga 1 et 2 font l'objet de plusieurs projets de réhabilitation et de modernisation.
8. Créer un site web du ministère pour une meilleure communication.
9. Eclatement des crédits de rémunération entre pouvoir central et province et puis entre province et ETD suivant la détermination des effectifs et les masses salariales respectifs.

Fait à Kinshasa, le 27 juillet 2017

Pour le sous-groupe Energie

MUMAKA MBULU NORBERT Président (Energie)

KIKOLE MUNKINA CHARLES Secrétaire rapporteur  
(DPSB)

LUMBALA FRANCOIS Secrétaire rapporteur adjoint  
(société civile)